

Extrait du registre  
des délibérations de la commune de Bernes sur Oise  
Séance du 30 mai 2024

Date de la  
convocation  
22/05/2024

Date d'affichage  
22/05/2024

Nombre de  
membres  
Afférents au Conseil  
municipal : 23

En exercice : 23

Le trente mai de l'an deux mille vingt-quatre à vingt heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la salle du conseil municipal en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

**Etaient présents : 13-** Elodie ALBENDIN, Olivier ANTY, Véronique APPOLONUS, Nathalie BAHILIL, Denis DUBOSQUELLE, Céline FOURQUAUX, Olivier FOUR, Anne-Marie GALLIMARD, Maryline GIRARD, John FRAISSE, Michel MALINGRE, Nicolas MEYFROODT, Nicolas TAGUAY

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Absents : 5-** Lisa CODET, Abdoulaye DIATTA, Ronald GEORGES, Sayed RUNJANALLY, Sylvia WARNER

**Absents donnant pouvoir : 5 -** Virginie COUTINHO à Nicolas TAGUAY, Carine FRAISSE à John FRAISSE, Stéphane LACOSTE à Olivier ANTY, Dorothee OULIE à Céline FOURQUAUX, Sandra ORLUC à Michel MALINGRE,

**Secrétaire de séance :** Elodie ALBENDIN

Réf : CM 2024 - 26

\*\*\*\*\*

Pour : 18  
Contre :  
Abstentions :

**OBJET:** Rattachement de la Commune à la Mission Locale Cœur Val d'Oise

Le Conseil Municipal,

A la suite de la liquidation judiciaire du Hub de la Réussite le 5 février 2024, et à la fermeture de la Mission Locale Nord Val d'Oise (MLNVO) ainsi que de l'École de la 2ème chance (E2C) sur notre territoire, des propositions de restructuration ont été présentées lors d'une réunion du 29 février 2024, en Préfecture.

Considérant que la solution d'extension territoriale de la Mission Locale Cœur Val d'Oise (MLCVO) de Taverny à l'ensemble de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise (CCHVO) doit permettre de garantir un accompagnement et un suivi pérenne des jeunes de notre commune,

Vu le courrier du 22 mars 2024 de la Commune de Bernes souhaitant émettre un accord de principe pour intégrer le Groupement d'Intérêt Public de la MLCVO.

Cette solution permet :

- d'offrir une garantie de prise en charge efficiente des jeunes en besoin d'insertion professionnelle de notre Commune et du territoire de la CCHVO,

Acte rendu  
exécutoire après  
dépôt en Préfecture  
de Pontoise  
le :

et publication ou  
notification  
du : 05 JUIN 2024



*[Handwritten signature]*

- de bénéficier pour les usagers d'un accès au territoire de la CCHVO et d'un recrutement sur ce territoire,

Envoyé en préfecture le 04/06/2024  
Reçu en préfecture le 04/06/2024  
Publié le  
ID : 095-219500584-20240530-2024\_26\_02-DE

Après en avoir délibéré,

### DECIDE

- D'APPROUVER l'intégration de la Commune au Groupement d'Intérêt Public de la MLCVO, conformément aux directives émises à ce projet de territorialisation

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré à Bernes sur Oise, le 30 mai 2024  
Vu pour extrait certifié conforme au registre.

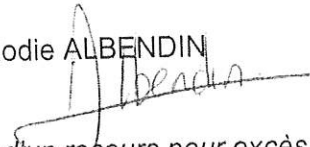
Le Maire,

Olivier ANTY



La Secrétaire de séance

Elodie ALBENDIN



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyens accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*